

Génération Mayenne

Objet de l'aide

Soutenir le tissu associatif sportif et culturel mayennais d'une part et encourager les jeunes à pratiquer une activité physique ou culturelle en Mayenne d'autre part.

Objectif(s) de l'aide

Cette action vise à soutenir le tissu associatif sportif et culturel mayennais d'une part et à encourager les jeunes à pratiquer une activité physique ou culturelle en Mayenne d'autre part.

Le dispositif est ouvert du 1er septembre au 31 mai de chaque année.

Bénéficiaires du dispositif

Type(s) de bénéficiaire(s)

- o Particuliers

Précision(s) bénéficiaire(s)

- o Les bénéficiaires doivent être scolarisés dans un collège ou tout autre établissement de niveau équivalent en Mayenne (sauf cas particuliers pour des collégiens domiciliés en Mayenne scolarisés en dehors du département : sport études en dehors du département par exemple...) et pratiquer une activité en Mayenne.

Porteur(s) de l'aide

- o CD 53

Conditions d'attribution

Détail des conditions à remplir pour prétendre à la subvention

- o Etre collégien
- o Etre scolarisé en Mayenne
- o Pratiquer une activité en Mayenne, au choix :
 - o une aide à la prise de licence sportive, hors fédérations scolaires,
 - o une aide à l'inscription dans un conservatoire public ou une école privée ou association loi 1901 pour une des activités suivantes : musique, danse, théâtre, cirque, art de la rue, arts visuels (activité régulière : hors stage),
 - o une aide à la prise d'un abonnement dans les théâtres ou salles de spectacles ou cinémas,
 - o une aide pour les cours de natation en piscine
- o Une seule aide par année scolaire

Type de dépenses

- o Dépenses de fonctionnement

Etat d'avancement du projet pour bénéficier du dispositif

- o Usage / Valorisation

Montant de l'aide

Modalités de calcul

- o Forfait
- o Une seule aide de 35 € par collégien par année scolaire

Taux de subvention, le cas échéant

o

Montant de subvention limité

- o Oui

Si oui, montant plafond de l'enveloppe

- o 35,00 €

Calendrier

Date limite de dépôt des demandes

- o 31/05/2027

Périodicité (le cas échéant)

- o Récurrente

Modalités de dépôt de la demande

Liste des pièces à joindre au dépôt

- o RIB
- o Autre(s) justificatif(s) spécifique(s) à la nature de l'aide sollicitée

Lien vers le téléservice

- o <https://generationmayenne.lamayenne.fr/my/dashboard>

Modalités de décision

Etude de l'éligibilité et de la complétude de la demande d'aide, après dépôt sur la plateforme avec l'ensemble des pièces justificatives nécessaires :

- o Un justificatif de scolarité (attestation de scolarité),
- o Pour les prises de licences sportives, les cours de natation et les activités culturelles : un justificatif d'inscription aux activités (licence ou attestation d'inscription faisant apparaître le montant de l'adhésion acquitté (datée, signée avec un tampon),
- o Pour les abonnements aux les théâtres ou salles de spectacles ou cinémas : un justificatif de prise d'abonnement faisant apparaître le montant de l'abonnement acquitté (daté, signé avec un tampon),
- o La copie du livret de famille (avec la page des parents et du bénéficiaire),
- o Un Relevé d'Identité Bancaire **original banque en format PDF**

Le dossier sera accepté ou refusé en fonction des modalités ci-dessus directement sur la messagerie de la plateforme, le versement de l'aide interviendra après acceptation du dossier. Les délais peuvent aller de 1 à 3 mois.

Modalités de versement

- o Solde

Pièces justificatives nécessaires au versement

- o Sans objet



Contact

Direction du développement et de la coopération territoriale

Mission jeunesse et sport - jeunesse

charlotte.bouvetalonso@lamayenne.fr

Coordonnées complémentaires, si besoin

Merci de privilégier les mails : **generationmayenne@memberz.fr** ou/et generationmayenne@lamayenne.fr pour toutes demandes relatives à l'état d'avancé de votre demande ou en cas de problème lors du dépôt de votre demande - **02.14.74.98.01**

-